

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	16 septembre 2025
Délibération N°	13
Date de la convocation	5 septembre 2025
Objet	3.3 Projet de convention de partenariat locatif avec La Poste

L'an deux mille vingt-cinq le seize septembre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, M FOUILHE, M MAULANDI, M MORALES, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Sabine SCHURMANN, Patricia WEBER, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Auguste CHOMEL
Christophe DESTAING
Serge RABINEAU
Laure TONDON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Clémence ARTIERES (pouvoir à M GAUDY)
Manar BOUIDA (pouvoir à M RIGAUD)
Véronique CALUEBA (pouvoir à M RIGAUD)
Régine ILLAIRE (pouvoir à MME PESTEIL)
Michel MEJEAN (pouvoir à MME WEBER)
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)
Valérie REYNES, (pouvoir à M FERRANDO)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20250916-20250916-13-PRo-DE
Date de télétransmission : 18/09/2025
Date de réception préfecture : 18/09/2025

Objet : 3.3 Projet de convention de partenariat locatif avec La Poste

Le 16 septembre 2025,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2 et n° AD/230625/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants.

Considérant la politique sociale de La Poste, visant à répondre aux attentes et aux besoins des postiers et postières en matière de logement (accord social mis en œuvre à travers le renouvellement du Fonds Logement Social),

Considérant la volonté d'Hérault Logement de participer au maintien du service public sur le territoire héraultais par le relogement d'agents de la Poste, tant sur les petites communes qu'en agglomération,

Il a été entendu l'exposé de Monsieur le Président qui propose :

- ✓ Une participation financière de La Poste selon les modalités suivantes : la convention de partenariat fixe, en accord avec Hérault Logement, une subvention de 12000€ par logement attribué (bail signé) sur l'ensemble du parc d'Hérault Logement, versée à l'issue de l'entrée dans les lieux d'un candidat de La Poste.

A cet effet, Hérault Logement proposera 7 logements dans le délai d'un an, sur le contingent Hérault Logement. La Poste pourra soumettre au maximum deux candidatures pour un logement proposé.

A défaut d'atteindre l'objectif de 7 logements, la convention pourra être prolongée par avenant pour une année supplémentaire.

- ✓ Chaque trimestre, Hérault Logement transmettra le nombre effectif d'entrées dans les lieux des candidats validés en CALEOL. Ce décompte donnera lieu au versement de la subvention.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

ARTICLE 1 :

Décide de valider le projet de convention de partenariat entre La Poste et Hérault Logement.

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général est chargé de l'exécution de cette décision et est autorisé à signer tout document utile à ces discussions.

ARTICLE 3 :

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Vincent Gaudy', written over a horizontal line.